Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261010-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 12 octobre 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, conseillers municipaux.

Excusé.es et représenté.es :
Marie-Claude HELSENS (procuration à Nadège GASPARETTO)
Estelle DOMINAULT (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Isabelle LEBRETON (procuration à Astrid TRUCAS)
Philippe BONNEAU (procuration à Jean-Pierre BATON)
Céline THEUREAU (procuration à Thierry JUMEL)
Moussa SISSOKO (procuration à Marc SOULAS)
Micaël THEARD (procuration à Stéphane LENFANT)
Aude-Emmanuelle MORIN (procuration à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER)
Jean-Vincent BATARD (procuration à Benoît FOUCHER)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Lucie VALLEE, directrice du pôle Ressources.

2026.10.10 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs – Poste Chargé.e de mission sport – Vie associative et animations communales – Modification d'accès à compter du 1er novembre 2026

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 stipulant que « les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;
Vu la délibération n°2008/II/9.2 en date du 18 février 2008 relative à la fixation du taux de promotion au titre des avancements de grade au sein de la Collectivité ;
Vu les lignes directrices de gestion mises en place au sein de la collectivité par arrêt municipal n° 2021P/103 en date du 17 mars 2021 ;
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 16 mars 2021 relatif aux lignes directrices de gestion ;
Considérant le tableau des effectifs présent au sein de la collectivité adopté par le Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261010-DE

COLONNE 1 Fonction Cadre d'emploi actuel Grade à supprimer	COLONNE 2 Poste créé par la présente décision Filières et grades correspondants	COLONNE 3 Effectif concerné	COLONNE 4 Temps de travail	COLONNE 5 Date d'effet
Poste créé le 16 décembre 2024 par la délibération n°2024.12.16	**Poste de chargé.e de mission sport, vie associative et animations communales** occupant des missions pouvant être occupé par un agent de catégorie C ou B de la filière administrative, animation ou de catégorie B sportive sur les grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal, rédacteur, rédacteur principal, adjoint d'animation, adjoint d'animation principal, éducateur territorial des activités physiques et sportives, éducateur territorial des activités physiques et sportives principal et à défaut si le recrutement d'un fonctionnaire ne le permet pas, le poste est ouvert au contractuel	1	Temps complet (35/35h)	01/11/2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **SUPPRIME** le poste à temps complet comme indiqué à la colonne 1 du tableau ci-dessus à compter du 1er novembre 2026,
- **CREE** un poste de chargé.e de mission sport, vie associative et animations communales comme indiqué dans les colonnes 2, 3 et 4 du tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **DECIDE** que les dispositions de la présente décision prendront effet à la date indiquée dans la colonne 5 du tableau ci-dessus et aux conditions indiquées dans ledit tableau,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT